

**POLITIQUE DE SOUTIEN
AUX PROJETS STRUCTURANTS
POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2023-2024
FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET**

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



À l'usage de la MRC
Date de réception

Jour/mois/année

1. Identification du promoteur
Nom de l'organisme : Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
Type d'organisme : Organisme à but non lucratif (organisme de bassin versant)
Adresse : 1442, route du Président-Kennedy, bureau 140
Municipalité : Scott
Nom de la personne responsable du projet : Émilie Sirois
Courriel : communications@cobaric.qc.ca
Téléphone : 418-389-0476, poste 7
Nom de la personne désignée pour la signature du protocole : Véronique Brochu

2. Renseignements généraux sur le projet
Titre du projet : Corvée Chaudière 2023
Description du projet (en quelques lignes) : La Corvée Chaudière est une corvée de nettoyage où les participants ramassent des déchets le long de la rivière Chaudière à partir d'un canot ou d'un kayak. Les déchets sont ensuite pesés pour s'ajouter à la Mission 1000 tonnes , un organisme qui a pour objectif de retirer 1000 tonnes de déchets des cours d'eau, au Québec comme ailleurs.
Coût estimé du projet : (min. 10 000 \$) 24 522 \$ (voir montage financier)
Montant de l'aide financière demandé : (max 50 % pour supralocaux / max 80 % pour locaux) 12 261 \$ (50 %)
Date de début du projet : 1 ^{er} juillet 2023
Date de fin du projet : 31 mars 2024

Pour qu'un projet soit considéré comme étant structurant, il doit répondre à certaines caractéristiques.

Selon le gouvernement du Québec, le projet doit d'abord s'inscrire dans les priorités de développement de la communauté locale ou supralocale. Le projet doit donc répondre à un besoin identifié dans le cadre

d'une réflexion stratégique ou d'un plan d'action planifié. Il doit également démontrer un potentiel de croissance pouvant provoquer un effet multiplicateur dans l'écosystème local ou supralocal en appuyant d'autres projets ou initiatives.

Il doit bien sûr apporter une stabilité ou une amélioration durable de la qualité de vie des citoyens et du développement du milieu en permettant de lever des obstacles au développement de la communauté.

3. Description du projet
<p>Ce projet découle de quel outil ou réflexion de planification?</p> <ul style="list-style-type: none">• Plan directeur de l'eau de la rivière Chaudière<ul style="list-style-type: none">• Orientation 4.3 Promouvoir les éléments historiques et patrimoniaux reliés à l'eau• Objectif 4.3.3 Encourager les activités qui ont un lien patrimonial avec l'eau• Action 4.3.3.D Promouvoir la qualité des paysages en lien avec l'eau sur le bassin versant de la rivière Chaudière• Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Nouvelle-Beauce• Plan de développement des MRC Beauce-Sartigan, Beauce-Centre (Robert-Cliche) et La Nouvelle-Beauce « Mise en valeur de la rivière Chaudière »
<p>Ce projet répond à quel(s) besoin(s) de votre communauté?</p> <p>Le projet répond à un besoin pour les citoyens d'être impliqués dans le maintien de la qualité de vie de leur milieu. Il s'agit de les faire participer concrètement à une activité pour leur démontrer (1) le potentiel récréotouristique de la rivière Chaudière (ou autre cours d'eau), (2) leur faire découvrir les particularités de leur milieu comme la faune et la flore et (3) les sensibiliser à l'impact de leurs actions sur leur milieu de vie et, plus particulièrement, la qualité de l'eau.</p>
<p>De quelle façon ces besoins ont été identifiés et validés?</p> <p>La corvée Chaudière est d'abord un projet issu de citoyens qui avaient à cœur la qualité de l'eau de la rivière Chaudière et ses rives. Dès 2017, le COBARIC a repris le projet puisque les citoyens ont demandé son appui afin de mettre en œuvre cette corvée annuelle. Avec la pandémie, la corvée n'a pu être tenue dans les dernières années. Avec la participation de citoyens bénévoles et de l'appui des municipalités participantes, plus de 2 tonnes de déchets ont été retirées de la rivière Chaudière depuis 2014. Pour 2023, les municipalités de Saint-Lambert-de-Lauzon et de Vallée-Jonction sont prêtes à participer à la Corvée Chaudière.</p>
<p>Qui seront touchés par ce projet (jeunes, familles, aînés)?</p> <p>Le projet touche dans son ensemble tous les citoyens, puisqu'il a un impact positif sur la qualité du milieu de vie. Certains seront également plus touchés dans la mesure où ils participeront à la corvée de nettoyage, l'âge, le sexe ainsi que la situation familiale variant grandement. Lors des éditions antérieures de la Corvée Chaudière, des couples, des familles, des groupes d'amis et des personnes seules ont participé. Pour 2023, le départ se ferait à la Base Plein Air de la Chaudière (à confirmer avec le propriétaire selon la date) ou juste en amont à l'embouchure de la rivière Morency. Pour Saint-Lambert-de-Lauzon, la corvée débiterait et finirait à la Halte-Nature Bellevue. Ce sont donc plusieurs partenaires économiques et culturels qui seront touchés.</p>
<p>Quels seront les retombées sur le plan social, culturel, environnemental et économique?</p>

Sur le plan social, la tenue de la Corvée Chaudière permet aux citoyens déjà sensibilisés de prendre action. Ils font alors partie de la solution dans un tout et viennent consolider leurs croyances et leurs valeurs environnementales. Plus les gens prendront conscience de leurs actions et développeront un sentiment de fierté autour de la beauté de la rivière Chaudière, plus ils en parleront et favoriseront les autres à se joindre à eux.

Sur le plan environnemental, évidemment il s'agit d'efforts qui ont un impact direct sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Il y a un déchet, je le retire, la rivière s'en porte mieux. Visuellement, on verra la quantité de déchets retirés de la rivière et de ses rives. Finalement, ce type de projet rejoint directement le citoyen et le sensibilise à la qualité de l'eau de la rivière Chaudière, ce qui permet d'atteindre les objectifs du Plan directeur de l'eau de la rivière Chaudière.

Sur le plan économique, on le sait, moins de déchets enfouis, c'est moins d'argent dépensé pour leur gestion. Ici, en incitant à un changement de comportement, on vient appuyer la prise de conscience de l'utilisation de nos objets en fin de vie (déchets). Afin d'appuyer le Plan de gestion des matières résiduelles, nous devons appliquer les 5 R : Refuser, Réduire, Réutiliser/Réparer, Recycler et Redonner à la terre (Composter). L'Initiative régionale en information, sensibilisation et éducation en gestion des matières résiduelles est déjà en cours en Chaudière-Appalaches. Notre projet vient donc appuyer ses démarches avec des actions concrètes sur le territoire. De plus, en favorisant un environnement « propre », on est alors être fiers d'accueillir les touristes estivaux en Beauce.

Comment ce projet pourra être un levier pour améliorer le milieu de vie?

Ce projet est un levier en ce sens qu'il permet d'impliquer concrètement les citoyens dans la réduction des déchets à rejoindre la rivière et à les sensibiliser sur ce type de déchets, par exemple.

Par ailleurs, la réduction des déchets permet également l'amélioration du milieu de vie de chaque communauté locale, particulièrement de la qualité de l'eau. L'effet levier se fait ici dans le changement de comportement du citoyen et de la sensibilisation de la population. Cette prise de conscience permettra d'arrêter le comportement pour certains des citoyens et d'obtenir tous les bénéfices en découlant.

Pour la Corvée Chaudière, en plus de retirer les déchets, les participants découvrent, pour la plupart, le côté navigable de la rivière Chaudière, son potentiel récréotouristique.

Quelles sont les ressources de votre organisation qui seront affectées au projet (humaines, financières, matérielles)?

Une personne sera affectée à la gestion du projet ainsi qu'à l'organisation de la corvée de nettoyage. Elle sera également responsable des communications (réseaux sociaux, site web, relations de presse, etc.). Quatre à cinq personnes seront présentes à la journée de la corvée de nettoyage pour participer à l'activité, pour nettoyer les embarcations avant et après la corvée (afin de réduire les risques d'introduire des espèces exotiques envahissantes).

Le COBARIC est en mesure de fournir différents éléments pour la corvée de nettoyage (sacs poubelles, gants, etc.).

Le COBARIC a un budget annuel de près d'1 million par année et gère plus de 50 projets et mandats différents annuellement. Pour la Corvée Chaudière 2023, le COBARIC fournira une contribution en nature de 2 000 \$.

Quel lien faites-vous entre votre projet et une des priorités d'intervention de la MRC?

Le projet permettra d'améliorer la qualité du milieu de vie et de répondre aux différents besoins des communautés locales qui se sont manifestés pour accueillir la Corvée Chaudière en 2023 (priorité 3.1, MRC de La Nouvelle-Beauce).

4. Partenariat et implication du milieu

Est-ce que ce projet suscite l'implication de partenaires? Si oui, qui sont-ils et quelle est la nature de leur implication?

Oui, les deux municipalités participantes devront s'impliquer pour la réussite du projet, et ce, de plusieurs manières :

- Promotion de la corvée de nettoyage pour les inscriptions
- Aide et participation à l'organisation et à la tenue de la corvée de nettoyage
- Diffusion d'informations sur leur site web/page Facebook

D'autres partenaires pourraient être amenés à s'impliquer dans ce projet, comme la Base de plein-air à Vallée-Jonction, des commanditaires pour fournir des collations lors de l'événement, des gardes-chasse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour sensibiliser les participants de la corvée de nettoyage aux bonnes pratiques sur les cours d'eau ainsi qu'à la faune et à la flore présentes, etc.

5. Échéancier de réalisation

Étapes de réalisation	Calendrier
Organisation de la corvée de nettoyage	Juin à août 2023
Tenue de la corvée de nettoyage	Août ou septembre 2023 (date à déterminer)
Communications (diffusion de l'information, publicité, etc.)	Tout au long du projet

6. Montage financier

Dépenses estimées	Coûts (avant taxes)
Coordination/organisation (35 h)	2 261 \$
Communications, incluant promotion et diffusion (21 h)	1 575 \$
Gestion des inscriptions (14 h)	1 050 \$
Soutien lors de l'activité (7 h x 4 personnes * 2 activités) (56 h)	4 200 \$
Location d'embarcations (2 activités)	1 600 \$
Kilométrage (940 km)	592 \$

Frais administratifs		2 000 \$	
Contribution des municipalités (2 mun. pour la Corvée Chaudière)		10 000 \$	
	Sous-Total	24 522 \$	
	Taxes admissibles	0	
	DÉPENSES NETTES (A)	24 522 \$	
Sources de financement	Montants	Confirmé	
		Oui	Non
COBARIC	2 261 \$	X	
MRC de La Nouvelle-Beauce (FRR)	12 261 \$		X
Municipalités participantes Corvée Chaudière	10 000 \$	X	
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT (B)	24 522 \$		

7. Estimation des coûts

Quels sont les documents qui appuient votre montage financier?

Vous trouverez en accompagnement de cette demande un exemple des coûts d'une corvée de nettoyage antérieure, une soumission pour la location de canots (2022) ainsi que la soumission pour les stencils.

8. Utilisation de l'aide financière demandée (dépenses admissibles)

Salaires des employés et des stagiaires affectés ou embauchés à la réalisation du projet.

Coûts en honoraires professionnels.

Dépenses en capital (terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature).

Acquisition de technologies, logiciels ou progiciels, de brevets et toute autre dépense de même nature.

Fonds de roulement calculés pour la première année d'opération.

Autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation du projet.

9. Documents à fournir avec le formulaire de dépôt de projet

Le formulaire de présentation du projet, complété en caractères d'imprimerie et signé.

Une résolution du promoteur (conseil municipal ou conseil d'administration) indiquant : <ul style="list-style-type: none"> • Le nom du projet; • Le montant de l'aide financière demandée; • L'engagement financier du promoteur; • Le nom de la personne autorisée à signer le protocole d'entente avec la MRC. 	À venir
Pour les OBNL et les coopératives non financières, une preuve de constitution.	X
S'il y a lieu, les documents d'autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis, certificats, etc.)	N/A
Les documents appuyant le montage financier (soumissions, offres de service, plans et devis, etc.)	X
Les confirmations écrites des autres sources de financement (morales ou financières).	X

Véronique Brochu

8 juin 2023

Signature

Date